

PLAN DE COURS

POL-2314 : Politiques et institutions de l'Union européenne

NRC 88034 | Automne 2023

Préalables : POL 1005

Mode d'enseignement : Distance-Hybride

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Ce cours offre une introduction à la politique de l'Union européenne (UE) en utilisant les perspectives des relations internationales et de la politique comparée. Les questions discutées sont l'histoire de l'intégration européenne, le rôle des institutions de l'UE, les théories de l'intégration européenne, les politiques communautaires ainsi que les principaux défis de l'Union aujourd'hui tels que la crise financière, l'élargissement et le déficit démocratique.

Plage horaire

Classe virtuelle synchrone		
vendredi	09h00 à 11h50	Du 5 sept. 2023 au 15 déc. 2023
Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 5 sept. 2023 au 15 déc. 2023

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=155540>

Coordonnées et disponibilités

Samuel Defacqz

Professeur adjoint

DKN-4407

<https://www.fss.ulaval.ca/notre-faculte/repertoire-du-personnel/samuel-defacqz>

Samuel.Defacqz@pol.ulaval.ca

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

Téléphone :

418-656-2131 poste 405222

418-656-5222

Informations techniques importantes

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#)

[Liste des navigateurs supportés](#)

[Avis important concernant les appareils mobiles](#) (iOS, Android, Chrome OS)

[TeamViewer](#) est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

Voici l'information essentielle pour vous connecter à l'une ou l'autre de nos plateformes de vidéoconférence institutionnelles.

[Microsoft Teams ULaval](#)

[Zoom ULaval](#)

Sommaire

Description du cours	4
Objectifs généraux	4
Objectifs spécifiques	4
Approche pédagogique	4
Contenu et activités	4
Évaluations et résultats	5
Liste des évaluations	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
Examen de mi-session	5
Présentation d'une lettre de contact politique	6
Rédaction d'une lettre de contact politique	6
Examen final	7
Informations détaillées sur les évaluations formatives	8
Proposition de sujet pour la lettre de contact politique	8
Version de travail de la lettre de contact politique	8
Barème de conversion	9
Règlements et politiques institutionnels	9
Évaluation du cours	10
Absence à une évaluation et retard de dépôt	10
Utilisation de systèmes d'intelligence artificielle générative	10
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	11
Matériel didactique	11
Lectures et présentations	11
Bibliographie et annexes	11
Bibliographie	11

Description du cours

Objectifs généraux

Ce cours a pour objectif de permettre aux étudiantes et étudiants d'acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension de la structure et du fonctionnement de l'Union européenne (UE). Le cours vise également au développement de compétences qui permettent d'analyser les enjeux qui entourent le politique, la politique et les politiques de l'UE.

Objectifs spécifiques

Objectifs de connaissance

- Mémoriser les concepts de base des théories de l'intégration européenne ainsi que les étapes clés de la construction de l'Union européenne
- Acquérir les différents éléments analytiques qui permettent de saisir les enjeux politiques européens et le fonctionnement des institutions de l'Union européenne
- Distinguer les spécificités de l'Union européenne en tant que système politique

Objectifs de compréhension

- Discuter de productions scientifiques, politiques ou de vulgarisation sur l'Union européenne
- Analyser des enjeux politiques européens, à la lumière notamment des théories de l'intégration européenne et des connaissances sur le fonctionnement des institutions européennes

Objectifs de synthèse

- Produire un document de communication politique dans le contexte européen
- Être capable d'expliquer de manière synthétique des enjeux politiques européens et le fonctionnement des institutions de l'Union européenne

Approche pédagogique

Afin d'atteindre les objectifs précédemment détaillés, les séances de cours abordent aussi bien l'histoire que les théories de l'intégration européenne et proposent une étude détaillée des institutions de l'UE. En outre, la discussion de cas et d'événements historiques et actuels ainsi que la réalisation d'un travail pratique — accompagné d'une présentation orale conduite sous la forme d'un jeu de rôle — permettent aux étudiantes et étudiants d'approcher concrètement l'action publique européenne. En résumé, l'approche pédagogique se base à la fois sur des exposés magistraux, des discussions de cas empiriques ou de productions scientifiques, et sur la réalisation d'un travail en équipe encadré et exécuté tout au long de la session. Il est également possible que des invités et invitées viennent partager leur expérience professionnelle de l'UE (point à confirmer).

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Séance 1. Introduction générale : l'Union européenne comme objet d'études	8 sept. 2023
Séance 2. Une brève histoire de l'intégration européenne	15 sept. 2023
Séance 3. Introduction aux théories de l'intégration européenne	22 sept. 2023
Séance 4. Le processus décisionnel dans l'Union européenne et le Conseil européen	29 sept. 2023
Séance 5. La Commission européenne	6 oct. 2023
Séance 6. Les institutions co-législatrices : le Parlement et le Conseil de l'Union européenne	13 oct. 2023
Séance 7. La représentation d'intérêts et l'Union européenne (I) : acteurs et stratégies d'influence à Bruxelles	20 oct. 2023

Séance 8. Examen de mi-session	27 oct. 2023
Semaine de lecture du 30 octobre au 3 novembre inclusivement	
Séance 9. La représentation d'intérêts et l'Union européenne (II) : légitimité et encadrement du lobbyisme européen	10 nov. 2023
Séance 10. Suivi de la rédaction des lettres de contact politique	17 nov. 2023
Séance 11. L'Union européenne sur la scène internationale	24 nov. 2023
Séance 12. Présentation des lettres de contact politique	1 déc. 2023
Séance 13. Examen final	15 déc. 2023

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen de mi-session	Le 27 oct. 2023 de 09h00 à 11h50	Individuel	35 %
Lettre de contact politique (Somme des évaluations de ce regroupement)			40 %
Présentation d'une lettre de contact politique	Dû le 30 nov. 2023 à 12h00	En équipe	20 %
Rédaction d'une lettre de contact politique	Dû le 7 déc. 2023 à 12h00	En équipe	20 %
Examen final	Le 15 déc. 2023 de 09h00 à 11h50	Individuel	25 %

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Proposition de sujet pour la lettre de contact politique	Dû le 23 oct. 2023 à 12h00	En équipe
Version de travail de la lettre de contact politique	Dû le 10 nov. 2023 à 12h00	En équipe

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen de mi-session

Titre du questionnaire : [Examen de mi-session](#)

Période de disponibilité : Le 27 oct. 2023 de 09h00 à 11h50

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 35 %

Directives :

Vous êtes invités à répondre à toutes les questions qui composent cet examen à distance en respectant, quand il y a lieu, le nombre de mots maximum indiqué (il n'y a jamais de nombre de mots minimum requis). Vous disposez de 2 h 50 pour réaliser cet examen (disponible de 9 h à 11 h 50).

Pour rappel, cet examen est individuel. Aussi, il est interdit de communiquer avec vos collègues de classe à propos du cours ou de cette évaluation durant toute la durée de cet examen (de 9 h à 11 h 50, le jour indiqué), par écrit ou oralement, ou par quelque moyen que ce soit. Toute tricherie ou tout plagiat entre documents d'examen seront sanctionnés. Afin de mieux vous préparer à remplir votre examen et gérer votre temps, lisez attentivement toutes les questions de l'examen avant de commencer à répondre aux questions.

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent travail

Présentation d'une lettre de contact politique

Date de remise : 30 nov. 2023 à 12h00
Contribution au travail d'équipe : 7 déc. 2023 à 23h59

Présentation de la lettre lors de la séance 12, le 1er décembre, à distance. Le support de la présentation de la lettre est à déposer dans la boîte de dépôt le jour qui précède la séance (30 nov.), à 12 h au plus tard

Mode de travail : En équipe
Pondération : 20 %
Répartition de la correction et critères : 85 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
Maîtrise du fonctionnement institutionnel de l'UE	3
Pertinence de la communication politique	4
Présentation générale et qualité de la communication orale	3

15 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Contribution à la présentation de la lettre de contact politique	3

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Cette présentation (séance à distance) prend la forme d'un jeu de rôle destiné à présenter une lettre de contact politique qu'un groupe d'intérêt européen s'apprête à envoyer à un acteur de l'Union européenne à propos d'un sujet au choix. Pour rappel, la lettre produite est fictive, mais le groupe d'intérêt européen et l'acteur de l'UE doivent être réels. Le sujet de la communication doit également être réaliste. Chaque équipe joue le rôle de collaborateurs et collaboratrices du groupe d'intérêt choisi qui présentent le projet de lettre au bureau exécutif (ou à l'assemblée générale) de leur organisation. L'équipe doit alors présenter brièvement le contenu de la lettre, c'est-à-dire : 1) les enjeux du sujet traité et la demande du groupe d'intérêt; 2) la logique du choix du ou des destinataires; 3) les principaux arguments avancés; 4) les points essentiels de la présentation du groupe auprès du ou des destinataires; 5) les prochaines étapes ou les autres destinataires envisagés. La présentation dure 10 minutes au maximum et doit répondre aux standards d'une présentation professionnelle à propos d'un sujet politique de l'UE.

Critères d'évaluation

1) *Maîtrise du fonctionnement institutionnel de l'UE (30 %)*. La présentation démontre que les étudiantes et étudiants maîtrisent les concepts, le vocabulaire et le fonctionnement de l'Union européenne.

2) *Pertinence de la communication politique (40 %)*. Chaque élément est présenté clairement et l'argumentation de son bienfondé est convaincante. Les points présentés sont pertinents et réalistes.

3) *Présentation générale et qualité de la communication orale (30 %)*. La présentation et le support sont bien structurés et proposés dans un format professionnel. Le est propos clair, direct et concis. La présentation respecte les directives d'évaluation et la qualité de la langue est impeccable.

Rédaction d'une lettre de contact politique

Date de remise : 7 déc. 2023 à 12h00
Contribution au travail d'équipe : 7 déc. 2023 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Pondération : 20 %

Répartition de la correction et critères : 85 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
Maîtrise du fonctionnement institutionnel de l'UE	4
Pertinence de la communication politique	4
Présentation générale et qualité de la langue	2

15 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Contribution à la réalisation de la lettre de contact politique	3

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Ce travail pratique consiste à produire une lettre de contact politique d'un groupe d'intérêt européen à destination d'un acteur de l'Union européenne à propos d'un sujet au choix. La lettre produite est fictive, mais le groupe d'intérêt européen et l'acteur de l'UE doivent être réels. Le sujet de la communication doit être réaliste (demande à partir d'une situation réelle d'un dossier politique en cours, une initiative du groupe d'intérêt sur un sujet plausible...). Chaque équipe sélectionne un groupe d'intérêt européen et se met dans la peau des collaborateurs et collaboratrices de cette organisation. L'équipe doit alors rédiger une lettre pour entrer en contact avec un acteur institutionnel de l'Union européenne qui existe réellement (ex. : une DG de la Commission européenne, la délégation d'un État membre, une ou un eurodéputé, un groupe politique de Parlement européen...) pour tenter d'influencer son action à propos du sujet sélectionné. La lettre, de 1 à 3 pages, doit répondre aux standards d'une lettre politique entre un groupe d'intérêt et un acteur de l'UE. Le sujet et le groupe d'intérêt sont choisis librement, en fonction des intérêts des membres du groupe ou de l'actualité, et en concertation avec le professeur.

Critères d'évaluation

1) *Maîtrise du fonctionnement institutionnel de l'UE (40 %)*. Le travail pratique démontre que les étudiantes et étudiants maîtrisent les concepts, le vocabulaire et le fonctionnement de l'Union européenne.

2) *Pertinence de la communication politique (40 %)*. Le ou les objectifs de la lettre sont clairs et adéquats et le texte propose une argumentation convaincante. Les différents éléments de la lettre sont pertinents et réalistes. Le texte recèle un réel potentiel d'utilisation par des professionnelles ou professionnels de la politique européenne.

3) *Présentation générale et qualité de la langue (20 %)*. La lettre est bien structurée et présentée dans un format professionnel. Le style utilisé est clair, direct, concis. La lettre respecte les directives d'évaluation et la qualité de la langue est impeccable.

Examen final

Titre du questionnaire : [Examen final](#)

Période de disponibilité : Le 15 déc. 2023 de 09h00 à 11h50

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 25 %

Directives :

Vous êtes invités à répondre à toutes les questions qui composent cet examen à distance en respectant, quand il y a lieu, le nombre de mots maximum indiqué (il n'y a jamais de nombre de mots minimum requis). Vous disposez de 2 h 50 pour réaliser cet examen (disponible de 9 h à 11 h 50).

Pour rappel, cet examen est individuel. Aussi, il est interdit de communiquer avec vos collègues de classe à propos du cours ou de cette évaluation durant toute la durée de cet examen (de 9 h à 11 h 50, le jour indiqué), par écrit ou oralement, ou par quelque moyen que ce soit. Toute tricherie ou tout plagiat entre documents d'examen seront sanctionnés. Afin de mieux vous préparer à remplir votre examen et gérer votre temps, lisez attentivement toutes les questions de l'examen avant de commencer à répondre aux questions.

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent travail

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Proposition de sujet pour la lettre de contact politique

Date de remise : 23 oct. 2023 à 12h00

Mode de travail : En équipe

Remise de l'évaluation : samuel.defacqz@pol.ulaval.ca

Directives de l'évaluation :

Le travail pratique de la session consiste à produire une lettre de contact politique d'un groupe d'intérêt européen à destination d'un acteur de l'Union européenne à propos d'un sujet au choix. La lettre qui sera produite est fictive, mais le groupe d'intérêt européen et l'acteur de l'UE doivent être réels. Le sujet de la communication doit être réaliste (demande à partir d'une situation réelle d'un dossier politique en cours, une initiative du groupe d'intérêt sur un sujet plausible...). Chaque équipe sélectionne un groupe d'intérêt européen et se met dans la peau des collaborateurs et collaboratrices de cette organisation. L'équipe devra alors rédiger une lettre pour entrer en contact avec un acteur institutionnel de l'Union européenne qui existe réellement (ex. : une DG de la Commission européenne, la délégation d'un État membre, une ou un eurodéputé, un groupe politique de Parlement européen...) pour tenter d'influencer son action à propos du sujet sélectionné. Le sujet et le groupe d'intérêt sont choisis librement, en fonction des intérêts des membres du groupe ou de l'actualité, et en concertation avec le professeur.

Pour le 23 octobre, à 12 h au plus tard, veuillez envoyer à samuel.defacqz@pol.ulaval.ca une proposition incluant 1) un groupe d'intérêt européen, 2) un sujet politique avec mention dans les grandes lignes de la demande\revendication\objectif du groupe d'intérêt à ce sujet

Une rétroaction sur ce choix (avec confirmation ou demande d'ajustement) sera envoyée dans les jours qui suivent

Version de travail de la lettre de contact politique

Date de remise : 10 nov. 2023 à 12h00

Mode de travail : En équipe

Critères de correction :

Critère	Notation
Maîtrise du fonctionnement institutionnel de l'UE	4
Pertinence de la communication politique	4
Présentation générale et qualité de la langue	2

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Le travail pratique à réaliser durant la session consiste à produire une lettre de contact politique d'un groupe d'intérêt européen à destination d'un acteur de l'Union européenne à propos d'un sujet au choix. La lettre produite est fictive, mais le groupe d'intérêt européen et l'acteur de l'UE doivent être réels. Le sujet de la communication doit être réaliste (demande à partir d'une situation réelle d'un dossier politique en cours, une initiative du groupe d'intérêt sur un sujet plausible...). Chaque équipe sélectionne un groupe d'intérêt européen

et se met dans la peau des collaborateurs et collaboratrices de cette organisation. L'équipe doit alors rédiger une lettre pour entrer en contact avec un acteur institutionnel de l'Union européenne qui existe réellement (ex. : une DG de la Commission européenne, la délégation d'un État membre, une ou un eurodéputé, un groupe politique de Parlement européen...) pour tenter d'influencer son action à propos du sujet sélectionné. Cette première version de la lettre, de 1 à 3 pages, doit répondre aux standards d'une lettre politique entre un groupe d'intérêt et un acteur de l'UE. Le sujet et le groupe d'intérêt sont choisis librement, en fonction des intérêts des membres du groupe ou de l'actualité, et en concertation avec le professeur.

Une rétroaction sur cette première version est prévue lors des recontres, en équipe, organisées lors de la séance 10, le 17 novembre 2023

Critères d'évaluation

1) *Maîtrise du fonctionnement institutionnel de l'UE (40 %)*. Le travail pratique démontre que les étudiantes et étudiants maîtrisent les concepts, le vocabulaire et le fonctionnement de l'Union européenne.

2) *Pertinence de la communication politique (40 %)*. Le ou les objectifs de la lettre sont clairs et adéquats et le texte propose une argumentation convaincante. Les différents éléments de la lettre sont pertinents et réalistes. Le texte recèle un réel potentiel d'utilisation par des professionnelles ou professionnelles de la politique européenne.

3) *Présentation générale et qualité de la langue (20 %)*. La lettre est bien structurée et présentée dans un format professionnel. Le style utilisé est clair, direct, concis. La lettre respecte les directives d'évaluation et la qualité de la langue est impeccable.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99
C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises

La Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises concerne l'absence aux activités évaluées pour tous les cours de 1er, 2e et 3e cycles offerts par le Département de science politique. Elle vise à assurer un traitement uniforme et équitable pour tous les étudiants.

L'absence à une activité évaluée est une situation exceptionnelle qui doit être justifiée par des motifs suffisamment sérieux, relevant de circonstances non prévisibles et indépendantes de la volonté de l'étudiant.e.

Pour lire la politique entière et remplir le formulaire de demande de reprise : <https://www.fss.ulaval.ca/sites/fss.ulaval.ca/files/fss/science-politique/monPortail/Pol-PolitiqueRelativeAbsenceActivitesEvalueesLeursReprises.pdf>

Évaluation du cours

Lorsque l'évaluation sera disponible, chaque étudiante et étudiant sera invité à fournir son appréciation du cours. En outre, des retours sur l'enseignement sont toujours les bienvenus (par exemple par courriel, ou à la fin des séances)

Absence à une évaluation et retard de dépôt

Toute absence (non motivée officiellement) à une évaluation entraînera la note de zéro.

Tout retard dans la remise des travaux sera pénalisé à raison de 10 % par jour de retard, appliqué dans la minute suivant l'échéance fixée (l'heure de la boîte de dépôt électronique faisant foi)

Utilisation de systèmes d'intelligence artificielle générative

L'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative n'est pas encouragée dans le cadre de ce cours. Toutefois, les étudiantes et étudiants peuvent utiliser l'IA générative, à condition que cette utilisation soit mentionnée conformément aux instructions suivantes :

Toute évaluation (formative ou sommative; examen, travail, présentation orale...) pour laquelle un système d'IA générative a été utilisé, pour quelques raisons que ce soit, doit être accompagnée d'un document de déclaration d'utilisation qui contient toutes les informations reprises ci-dessous. Si ce document ne peut pas être directement annexé au document d'évaluation (ex. : examen en ligne, présentation orale...), il doit être envoyé au professeur par courriel dès le dépôt ou la réalisation de l'évaluation.

Ce document doit indiquer clairement :

- (1) le nom de l'étudiant ou étudiante (ou du groupe et de chacun de ses membres, le cas échéant);
- (2) l'évaluation concernée et la date de réalisation ou de dépôt;

(3) le système d'IA générative qui a été utilisé;

(4) a. l'utilisation ou les utilisations de l'IA générative qui ont été faites (ex. : mieux comprendre un concept; générer un plan d'écriture; générer des réponses à une question, des idées, des exemples; recevoir une rétroaction sur une portion du travail...); [répéter tous les éléments du point 4 pour chaque utilisation]

b. l'ensemble des requêtes qui ont été utilisées;

c. les réponses complètes reçues par le système d'IA;

d. la manière dont ces réponses ont été intégrées dans l'évaluation.

Une utilisation de l'IA générative qui ne suit pas ces directives constitue une infraction qui sera sanctionnée de la note de zéro pour l'évaluation concernée. Pour rappel, il revient également aux étudiantes et étudiants de s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence (consulter le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval).

Les limites de l'utilisation de systèmes d'IA générative seront exposées et discutées collectivement lors de la première séance de cours

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en accueil et soutien spécialisé en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Notez que l'activation doit s'effectuer au cours des 2 premières semaines de cours.

Matériel didactique

Lectures et présentations

Les lectures (obligatoires et facultatives) seront disponibles sur les pages de contenu de chaque séance (liens vers les documents postés en amont des séances). Les présentations utilisées lors des séances seront ajoutées a posteriori sur ces mêmes pages de contenu

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Les références utilisées pour le cours sont disponibles sur la page de contenu de chaque séance, sur le site de cours. Ces références seront aussi ajoutées, à terme, dans cette section